

Débattre en Église 2014-2015

Réflexions sur

Notre bien commun

*(document sur la pensée sociale de l'Église
diffusé par la Conférence des Évêques de France)*

Le N° de Sel et Lumière des paroisses de Vanves des 16 et 23 février 2014 et une des lettres de notre Évêque de début d'année scolaire ont invité à étudier en groupe cette année l'ouvrage « Notre bien Commun » édité par la Conférence des Évêques de France avec comme sous titre « Connaître la pensée sociale de l'Église pour la mettre en pratique ». (Les éditions de l'Atelier109 p ; 10 €)

Le groupe Débattre en Église de Vanves au cours de 7 réunions a étudié ce document en suivant l'ordre des chapitres. Il vous propose les réflexions suivantes sur cette pensée sociale de l'Église qu'il a trouvé stimulante. Il souhaite que le texte suivant vous donne envie de lire « Notre bien commun ».

L'enseignement social de l'Église : qu'est ce que c'est ? (père Luc Dubrulle)

On parle parfois de doctrine sociale de l'Église. Ce n'est pas un très bon terme. Les évêques ont préféré pensée sociale qui traduit mieux l'idée de construction à partir de l'expérience vécue des chrétiens.

Depuis toujours le message de l'Église porte sur les rapports sociaux. Les paraboles du « fils prodigue » et des ouvriers de la 11^{ème} heure ne sont-elles pas l'enseignement adressé aux hommes de ce qu'est la justice de Dieu ? Cependant l'expression « catholicisme social » est historiquement daté. Au XIX siècle, l'Église « n'est plus aux manettes de l'organisation sociale [...] et doit recomposer son mode d'action » dit le père Dubrulle. La publication de l'encyclique *Rerum Novarum* en 1891 est classiquement vu comme le début de l'enseignement social de l'Église. Depuis le 40^e anniversaire de cette encyclique, tous les 10 ans, de nouvelles encycliques traduisent l'évolution de la pensée sociale.

L'homme comme personne ou, plus exactement, le rapport de personne à personne est au centre de cette pensée. Ainsi en est-il de l'égalité, rapport de communion des personnes. Le contraire d'un rapport de domination. Ainsi en est-il aussi du bien commun, bien de « nous-tous », permettant à chacun de « bien vivre ». Les biens de la création sont destinés à tous, ce qui relativise toute propriété et, « puisqu'il n'est jamais facile, dans la préoccupation de nous tous, de penser effectivement à tous, le point de vérification de ce principe de destination universelle des biens tient dans l'option préférentielle pour les pauvres. ». L'organisation sociale doit se construire au plus près des hommes et les responsabilités s'exercent au niveau le plus local. C'est le principe de subsidiarité défini par Pie XI (1931). La subsidiarité n'est pas la délégation. Elle appelle la participation de chacun sinon elle est vaine. A chacun d'exercer sa responsabilité sociale. Parce que nous sommes dépendants les uns des autres, nous devons dans une empathie réciproque, nous sentir solidaires.

Avons-nous bien conscience de tout ce à quoi nous engage cette pensée sociale ?

La politique : une bonne nouvelle ! (Marie-Laure Dénès)

Le royaume de Dieu est en marche. Irréalisable en ce monde. Mais en marche. Il se réalise dans le bien commun. Et la politique existe pour le bien commun le bien du « nous-tous ». Benoît XVI développe l'idée que la justice est la tâche propre du politique. Nous avons dit que l'idée de justice a une résonance planétaire : les très pauvres, les exclus de notre société, ceux qui atterrissent à Lampedusa, souffrent de phénomènes comme le dérèglement climatique dont nos sociétés industrielles sont responsables.

Si, comme le dit Marie-Laure Dénès, l'Église comme institution, garde une certaine distance à l'égard de l'action politique, elle invite les chrétiens, comme tout autre citoyen, à s'engager rappelant qu'elle « tient en grande considération et estime l'activité de ceux qui se consacrent au bien de la chose publique et en assurent les charges pour le service de tous » (*Gaudium et Spes*, 75-2). Tous les papes, depuis Paul VI, insistent sur la nécessité de l'engagement de chrétiens en politique. Qu'il y ait en politique des compromissions et des luttes de pouvoirs ne peut justifier le retrait des chrétiens dit Jean-Paul II.

L'Église, longtemps opposée à la démocratie, se positionne clairement en sa faveur depuis Pie XII dit Marie-Laure Dénès. Elle reconnaît l'existence et même la nécessité d'un pluralisme d'opinion parmi les chrétiens car personne ne peut revendiquer le monopole évangélique. Dans un ouvrage intitulé « Pour une pratique chrétienne de la politique », les Évêques français préconisent qu'au sein de l'Église des chrétiens d'opinions diverses se rencontrent pour s'expliquer sur des enjeux fondamentaux pour l'homme. On peut regretter que ce principe ait été si peu mis en œuvre par exemple à propos de la loi sur le mariage pour tous.

La propriété, oui mais... (père Roger Baudoin)

La propriété est une institution sociale ; d'un pays à l'autre les droits qu'elle donne sont différents. Dans la pensée sociale de l'Église qu'est ce qui la justifie, quels sont les droits et les limites associés ? Pour l'Église dit le père Roger Baudoin Dieu seul peut être considéré comme pleinement propriétaire des biens de la création. Des biens que Dieu a confié aux hommes collectivement. La propriété privée découle du fait qu'à cause du péché les hommes ne sont pas capables de partager paisiblement ces biens. Ainsi c'est dans une société imparfaite que l'Église, pragmatiquement, doit indiquer ce qui peut justifier et ce qui limite le droit de propriété. Elle justifie la propriété par la liberté qu'elle confère à l'homme. La propriété est nécessaire, dit le père Baudoin, pour que l'homme ait une vie pleinement humaine. Sans doute l'Église prend-elle cette position pour exiger des hommes une répartition, entre tous, de droits à la propriété. Nous nous sommes cependant demandé si la plénitude de l'homme et sa dignité était si conditionnée que ça à l'appropriation de biens ? Le revenu de base inconditionnel auquel réfléchit le Conseil économique et social européen n'est-il pas une autre façon de reconnaître la dignité humaine ? D'un montant suffisamment élevé pour assurer une existence digne n'est-il pas une façon qui se rapprocherait d'un meilleur partage entre les hommes des biens de la création ?

Toujours est-il que la propriété est reconnue comme tout à fait légitime par l'Église mais avec de sérieuses limites. Pour l'Église, la propriété privée ne peut être conçue comme privée et exclusive (comme c'est le cas pour les théories libérales, issues des Physiocrates et de l'École de Chicago). Puisque les biens de la terre sont donnés aux hommes collectivement personne ne peut opposer son

droit de propriété sur un bien à quelqu'un pour lequel ce bien est vital. Un affamé qui prend de la nourriture ne commet pas de vol dit Saint Thomas. A propos des *latifundia* d'Amérique latine les pères du Concile Vatican II ont appelé à des réformes permettant de « répartir les propriétés insuffisamment cultivées au bénéfice d'hommes capables de les faire valoir ». Un propriétaire a le devoir de faire en sorte que l'usage fait de son bien serve au bien commun. Le droit de propriété n'est donc pas absolu. Il est limité par « la destination universelle des biens ». Il l'est aussi par le fait que tout objet possédé incorpore le fruit du travail d'autrui. Aussi la communauté a-t-elle un droit de regard sur toute propriété.

Puisque la propriété est limitée par les besoins vitaux des autres, se pose vite la question du surplus de ceux qui possèdent. Qu'en faire ? La réponse est nette : l'investir au profit du travail. Car pour l'Église il y a primauté du travail sur le capital. Deux témoignages figurant dans le DVD illustrent bien ce point : l'un porte sur l'investissement collectif dans du foncier agricole pour permettre à des paysans de travailler, l'autre sur la façon de faire des placements éthiques. Le troisième porte sur un autre bien vital : le logement.

« La dignité de chaque personne humaine et le bien commun sont des questions qui devraient structurer toute la politique économique » dit la pape François dans son exhortation apostolique. Ce sont là les limites que l'Église, réaliste mais exigeante, pose au droit de propriété.

Le travail pour tous (père Antoine Sondag)

Au moment de la naissance du prolétariat au XIX^e siècle, le travail s'est trouvé au cœur et au départ de la pensée sociale de l'Église. L'encyclique de Léon XIII *Rerum novarum* en 1891 a fait date. Cette « chose nouvelle », c'est le travail industriel. A l'exploitation du travail des hommes, femmes et enfants du capitalisme industriel l'Église oppose la dignité du travail et de l'homme au travail qui trouvent leur fondement dans la bible. Après *Rerum novarum* de nombreuses autres encycliques abordent la question du travail, parmi lesquelles *Quadragesimo anno* (1931) de Pie XI, *Mater et Magistra* (1961) de Jean XXIII et *Laborem exercens* (1981) de Jean-Paul II.

La dignité du travail provient de ce qu'il participe à la création. Sans doute le travail est-il parfois pénible, fatigant, douloureux, mais il doit aussi participer à la création de soi. Sans doute, comme facteur de production présente-t-il un côté objectif, mais il a aussi une dimension subjective de développement de la personne. Ces deux points de vue sont potentiellement contradictoires et l'enseignement de l'Église est clair sur ce point : c'est la dimension subjective qui prime. L'erreur du capitalisme dit Jean-Paul II est de considérer l'homme au travail comme un moyen et non, en même temps, comme une fin.

Beaucoup plus clairement sur le DVD que dans le texte Antoine Sondag explique comment la conception qu'a l'Église du droit du travail, tel qu'il est défendu par l'Organisation internationale du travail (OIT), résulte des conditions d'applications de la dignité de l'homme au travail. Elles sont clairement exposées dans l'encyclique *Caritas in veritate* de Benoît XVI en 2009. Il y en a 6 :

- 1 le travail doit être choisi ;
2. il ne doit pas faire l'objet de discrimination par exemple entre homme et femme, entre nationaux et migrants...;
3. il doit donner lieu à un « juste salaire » qui permet de faire vivre une famille sans que les enfants

soient obligés de travailler, comme c'est bien souvent le cas pour les produits fabriqués à bas prix dans les pays « sous-développés » (voir le film « *Les damnés du low cost* » d'Anne Guintzburger et Franck Vignon) ; notons qu'en France depuis 1932 une loi fait obligation aux employeurs de cotiser à une caisse de compensation qui verse des allocations familiales aux employés ; nous avons constaté que la notion de juste salaire s'appliquait aux rémunérations plancher ; mais ne faudrait-il pas aussi, dans une économie de justice, prévoir un plafonnement des revenus comme le préconise Gaël Giraud ? ;

4. il doit permettre de s'organiser librement, ce qui signifie que l'Église défend le droit syndical mais aussi la participation des ouvriers à la gestion des entreprises ;

5. il doit laisser au travailleur un temps de repos suffisant pour qu'il puisse développer sa personnalité ;

6. il doit permettre de cotiser pour une caisse de retraite.

Rajoutons que, dans *Laborem exercens*, Jean-Paul II écrit « le travail a priorité sur le capital » et qu'il met en avant la responsabilité sociale de la propriété des biens de production.

La question du droit au travail, longuement développé dans le texte, a suscité entre nous des débats sur le souhaité et le réalisé. Le plein emploi doit être un objectif de toute politique qui se veut animée par la justice et le bien commun dit l'Église. Mais, c'est aussi souligné dans le texte, il existe une certaine opposition entre le plein emploi et l'existence d'un salaire minimum garanti relativement important. Car il existe, dans les faits, un marché du travail qui laisse de côté beaucoup de demandeurs d'emploi. Et en périodes de fortes compétitivité il n'est possible de maintenir des emplois que si les partenaires sociaux décident de maintenir ou de stopper temporairement l'augmentation des salaires. Sans doute faut-il aussi, soutenue par l'État, une politique de formation appropriée. La politique des emplois jeunes, les emplois aidés permettant à des jeunes de mettre le pied à l'étrier est bien dans la pensée de l'Église. Mais il faudrait aussi, créé sur fond public car ça relève du bien commun, du travail non marchand dans des activités sociales de soutien aux personnes fragiles et dépendantes, aux handicapés, de soin aux enfants démunis ou encore des activités d'entretien de l'environnement. L'intérêt d'un tel travail devrait être reconnu et rémunéré. Reste que certaines personnes ont de très faibles capacités. Leur dignité de la personne doit-elle passer par le travail ? n'existe-t-elle pas en soi ? Nous posons la même question qu'à propos de la propriété, question qui amène à envisager un revenu minimum pour tous que, pour l'instant, la pensée officielle de l'Église n'a pas abordé et qui existe cependant dans certains autres courants de pensée.

Le droit au travail s'appliquant à tous, s'applique aussi aux femmes, qui souvent, à travail égal ne reçoivent pas le même salaire (curieuse conception du juste salaire !). L'Église, dit Antoine Sondag, a longtemps eu des conceptions obsolètes sur le rôle des femmes. Mais n'en a-t-elle pas encore en ne mettant pas en valeur le mouvement d'égalité répartition entre sexes des tâches ménagères qui se développe particulièrement dans les pays du nord de l'Europe ?

Le travail précaire (contrat à durée déterminée, intermittents du spectacle, saisonniers...) qui est monnaie courante dans notre système économique, particulièrement dans certains secteurs de l'économie (gardiennage, bâtiment, restauration, transport...) est vigoureusement dénoncé à cause de l'insécurité qu'il produit en ne permettant pas de faire le moindre projet personnel.

L'Église a ainsi développé une pensée radicale sur le travail qui met bien souvent en question les comportements de chacun sur le respect d'autrui et de façon plus générale l'organisation de notre société. Mais nous avons constaté entre nous qu'il y avait un décalage entre ceux qui ont travaillé dans l'entreprise et ceux qui ont eu une carrière plus stable (tout comme la plupart des clercs qui élaborent la pensée de l'Église !). Pour les premiers les préceptes énoncés et les situations de

concurrence dans une société de plus en plus mondialisée mettent les choix à faire sous tension. C'est bien ce qu'exprime la cheffe d'entreprise, maintenant à la retraite, qui intervient dans le DVD en introduction du chapitre sur le travail. La vie d'entrepreneur chrétien n'est pas un long fleuve tranquille.

Société cherche famille (*Monique Baujard*)

La pensée sociale de l'Église aborde la famille de façon inhabituelle dit Monique Baujard. Pas de sentimentalisme, mais une approche concrète et pragmatique. C'est que la famille est une cellule élémentaire de la société. Toutes les générations, dit-elle, continuent à la considérer comme un élément indispensable du bonheur. Les deux interviews contenus dans le DVD l'illustrent bien. Sœur Véronique Margron souligne combien la famille est un lieu où l'on peut dévoiler sa fragilité plus facilement que dans la société et où chacun peut y trouver sa juste place. Et, pour venir en aide aux parents souvent désorientés, Paul Malartre dit combien les rapports entre personnes doivent être faits à la fois de confiance et d'exigence. Cependant nos échanges ont fait ressortir que les rapports en famille sont loin d'être toujours sereins. Les familles peuvent aussi être lieux de tensions, souvent cachées, qui explosent brusquement. Raison pour laquelle existent des initiatives ecclésiales, comme la maison des familles pour servir les liens familiaux et favoriser l'entraide éducative¹.

Reconnaissant toute la valeur de la famille, bien avant Vatican II où elle est considérée comme « école d'enrichissement humain » où « s'harmonisent les droits de la personne avec les autres exigences de la vie sociale », l'Église, au cours de l'histoire a pris sa défense économique. Face au capitalisme naissant fondé sur l'exploitation du travail des hommes des femmes et des enfants, Léon XIII dans *Rerum novarum* (1891) défend l'idée du juste salaire qui doit faire vivre le travailleur et sa famille. L'idée que la rémunération du travail ne peut être une variable d'ajustement n'est-elle pas toujours pertinente, aujourd'hui, dans un système économique qui vise à en réduire le coût ? L'Église n'a eu de cesse de défendre une juste rémunération du travail : Pie XI en 1931 dans *Quadragesimo anno*, Jean XXIII en 1961 dans *Mater et Magistra*, où il dit que le salaire « ne peut être laissé à la libre concurrence ni à l'arbitraire des puissants », Benoît XVI en 2009 dans *Caritas in veritate*, où il dit que le travail doit « donner les moyens de pourvoir aux nécessités de la famille et de scolariser les enfants sans que ceux-ci ne soient obligés eux-mêmes de travailler » Sommes-nous bien conscients que certains de nos biens de consommation ont été fabriqués par des enfants ?

En défendant ainsi une juste rémunération du travail de l'homme l'Église ne donne pas à celui de la femme une fonction économique. Cette dernière a un rôle social en tant qu'épouse et mère. Il faut attendre Jean XXIII dans *Pacem in Terris* pour voir affirmer l'égalité des droits et devoirs des époux et considérer comme justifiée l'entrée des femmes dans le monde du travail. Et si Jean-Paul II dans *Laborem exercens* en 1981 demande une adaptation des conditions de travail des femmes, c'est toujours « pour qu'elles puissent accomplir en tant que mères leur rôle irremplaçable ».

Pour jouer son rôle social d'éducation des enfants la famille doit être stable et, dans sa pensée sociale, l'Église défend les conditions de sa stabilité. Benoît XVI dénonce les incertitudes sur les conditions de vie qui fragilisent les familles.

Pour finir, Monique Baujard dit que l'Église doit accompagner la recherche d'un nouvel équilibre dans les relations entre hommes et femmes et souligne qu'elle n'a pas bien su saisir le double bouleversement que constitue l'égalité des sexes qui entre dans le droit et, plus lentement, dans les mœurs et surtout l'utilisation des moyens de contraception artificielle. En 1968, l'encyclique

1 La maison d'Eglise Saint François de Sales.

Humanise vitae de Paul VI, dans la continuité de la conception de la loi naturelle selon Thomas d'Aquin², refuse ces modes de contraception et jette un trouble sans précédent à l'intérieur de l'Église, d'autant que la commission pontificale qu'il avait lui-même nommée avait préconisé l'inverse. Sans doute faut-il savoir donner un sens à la régulation des naissances et aux moyens employés, mais, sur ce plan, les chrétiens ne seraient-ils pas en droit d'attendre du synode sur la famille que la doctrine de l'Église fasse d'avantage confiance au jugement de conscience des époux ?

J'étais un étranger. (père Christian Mellin)

Non, les responsables religieux ne sont pas naïfs, ils ne cèdent pas à de bons sentiments lorsqu'ils condamnent les expulsions collectives de Roms, les restrictions à la régularisation des « sans-papiers » ou au « regroupement familial ». Ils agissent en fonction d'un principe absolu : la dignité de toute personne humaine. Toute personne effectivement : il n'y a pas de bons et de mauvais migrants. Le pape François dans son exhortation apostolique nous dit de reconnaître le Christ souffrant dans « les sans-abri, les toxico-dépendants, les réfugiés, les populations indigènes, les personnes âgées seules et abandonnées ». Jean-Paul II dit que « pour le chrétien le migrant n'est pas simplement un individu à respecter selon les normes fixées par la loi, mais une personne dont la présence l'interpelle et dont les besoins deviennent un engagement dont il est responsable ». Le chrétien doit aller au delà de la loi.

Un autre principe intangible de l'Église est « la destination universelles des biens ». selon lequel tout homme a le droit à accéder à des ressources vitales qui ne sont pas disponibles chez lui. Les nations riches ont donc un devoir d'accueil. Bien sûr « autant que faire ce peut » dit l'article 2241 du catéchisme de l'Église catholique. L'Église ne dit pas exactement ce que chacun doit faire. C'est à chacun, en conscience, de décider. Mais elle dit les principes intangibles du respect de toute personne et de la destination universelle des biens.

Ainsi tout homme a le droit d'aller et de venir, car comme le dit Jean XXIII dans *Pacem in terris*, tout homme est « citoyen de la communauté universelle où tous les hommes sont rassemblés par des biens communs ». Le bien commun, nous l'avons déjà vu, est une notion centrale de la pensée sociale de l'Église. Mais dans son universalisme radical l'Église met le bien commun universel au dessus du bien commun des États.

Pour l'accueil des immigrés, les textes de l'Église sont clairs : ni assimilation, ni communautarisme. Intégration. C'est le terme utilisé. Le même que celui qui prévaut dans les principes de notre république. Malheureusement dans ses principes seulement. Au cours des dernières années le « code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile » (CESEDA) n'a cessé de se durcir. Des obstacles mesquins ont été mis au regroupement familial, à l'obtention des droits de séjour ou du droit d'asile... La solidarité envers les étrangers en situation irrégulière a même été, pendant 10 ans, assimilé à un délit passible de prison et d'amende !

On comprend alors les condamnations de ces pratiques par l'Église qui prône le primat de la charité et la culture de la rencontre.

² Voir le texte de Philippe Bacq s.j. « L'ouverture des époux à la vie : Loi de Dieu, loi naturelle, nature et culture ».

Moins de biens, plus de liens (Elena Lasida)

Le dernier chapitre de l'ouvrage porte sur le développement durable et la prise de conscience de la non-durabilité de notre mode de développement actuel. Elena Lasida fait remarquer qu'avant même que les questions environnementales soient devenues criantes, des textes de l'Église comme un document de la conférence des Évêques de France (1982) ou encore l'Encyclique *Centesimus annus* (1991) appelaient à inventer de nouveaux styles de vie. L'encyclique de Benoît XVI (*Caritas in veritate*) fait entrer dans la pensée sociale de l'Église une critique de l'exploitation sans mesure du milieu naturel vu comme un matériau dont on peut disposer, alors qu'il est « l'œuvre admirable du Créateur » à la disposition de tous les hommes et de tous les peuples.

Une fois encore le concept de bien commun sert à l'Église de clé de voûte de sa pensée sociale. Bien commun de « nous tous », c'est à dire de tous et de chacun, distinct de l'intérêt général qui tolère parfois le sacrifice de certains pour le bien du plus grand nombre. C'est l'usage des ressources naturelles qui constituent ici notre bien commun à un point où bon traitement de la nature et bon traitement du prochain sont intimement liés. Voilà le fondement de ce que Benoît XVI appelle « l'écologie humaine ».

Il nous a semblé cependant que ni ce dernier chapitre ni les textes pontificaux auxquels il fait référence ne traduisent suffisamment l'injustice que constitue le mode développement actuel. Certes il est temps de penser aux générations futures, mais dans la génération actuelle combien de peuples souffrent de l'exploitation des ressources de la planète par les puissances les plus riches. Le flux de migrants est la conséquence de cette injustice. Et la crise climatique, selon Nicolas Hulot, est « l'injustice ultime ». Nul doute que l'encyclique de François qui doit sortir dans quelques jours vienne, sur ce point, bousculer la pensée de l'Église et la conscience des puissants de ce monde. L'idée de destination universelle des biens, déjà exposée, est dans la pensée sociale de l'Église le principe le plus radical pour aborder cette injustice. C'est lui qui inspire les campagnes successives que le CCFD - Terre solidaire mène en faveur du développement des pays les plus pauvres, petites actions ponctuelles qui devraient servir d'exemple à des politiques publiques pour le bien commun. Peut-être est-ce aussi ce principe qui est contenu dans la démarche des sept religions de France auprès du président de la République à propos de la COP 21.

Le concept de développement durable découle d'une prise de conscience, déjà ancienne, des limites de la planète. Elena Lasida développe à partir d'exemples, dans son texte comme dans l'interview, une approche positive de la limite. On commence par ressentir ce que l'on perd, mais rien de nouveau ne peut naître si l'on ne lâche rien de ce à quoi l'on tient et si l'on n'apprend pas à tisser de nouveaux liens. Chacun des trois témoignages figurant dans le DVD, tous portés par des jeunes, illustrent très concrètement le titre du chapitre : « moins de biens, plus de liens », ce qui nous a amenés à citer d'autres exemples de jeunes qui cherchent à faire des choses qui ont du sens. Savons-nous leur faire confiance ?

Nous avons aussi constaté la grande solidarité, dépassant tout clivage, lorsque survient une catastrophe. Pour autant faut-il attendre l'effondrement de tout le système économique ? Ne vaut-il pas mieux anticiper et investir pour limiter les conséquences du dérèglement climatique ? En se nourrissant de la dimension spirituelle que propose Elena Lasida, vivre dans l'espérance de la capacité de l'humanité à traverser les limites, comme la résurrection du Christ a traversé la mort ?

Le chapitre se termine par des principes de choix de vie tirés d'un document de la Conférence des Évêques de France en 2012. Plus qu'une doctrine, l'Église nous propose une pensée et des

orientations telles que, par exemple, moins de rapidité, plus de relation; moins de mobilité, plus d'enracinement; moins de productivité, plus de proximité; la liberté conçue comme responsabilité partagée. Il s'agit donc d'une autre manière de vivre le temps, l'espace et les relations, mais aussi d'une autre manière de faire des choix de consommation, de production et d'investissement.

En fin de réflexion nous est apparu que, dans un chapitre où il est question des limites de la planète, il eut fallu revenir sur la régulation des naissances qui permet à l'humanité de maîtriser sa démographie et dont nous avons vu plus haut qu'elle restait, au sein de l'Église, une question vive.

Au terme de la lecture de l'ouvrage, retenons que l'Église propose une pensée beaucoup plus qu'une doctrine. Parfois très radicale dans ses principes (par exemple : la destination universelle des biens) et parfois timorée dans ses applications, par peur peut-être de la radicalité de ses principes. Elle ne donne pas d'injonction. Elle fait prendre conscience et met chacun face à ses responsabilités. C'est une pensée vivante qui évolue et s'adapte. Une pensée à laquelle chacun de nous est appelé à contribuer.

commencé le 17 septembre 2014, terminé le 10 juin 2015

Xavier Barois, André Desloges, Geneviève Lemonnier, Bernadette Merckens, Anne-Marie Mitailé, Claire et François Papy, Marie-Françoise Teissier, Monique Vetter